

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012 à 20h30**

Présidence	Mme C. Chiriatti
Présents	Mmes C. Distasi, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores, V. Tersen MM. F. Baroz, Y. Bischofberger, C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, R. Madarasz, D. Nicole, F.-R. Mahrer
Excusés	MM. L. Luisoni, B. Riedweg
Absent	M. C. de Meyer

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour l'année 2013
6. Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire pour compenser la baisse du taux technique de la CAP
7. Vote d'un crédit d'investissement pour la modification des arrêts de bus Puplinge-Mairie et de l'accès au groupe scolaire
8. Vote d'un crédit d'investissement pour la construction d'une crèche
9. Résolution pour lancer la procédure de déclassement sur les périmètres «les Brolliets», «Grange Bouvier» et «La Gouille»
10. Délibération pour l'acquisition des terrains du périmètre « Les Brolliets » dévolus à de l'habitation
11. Délibération pour l'acquisition des terrains des périmètres «La Gouille» et «Grange Bouvier » dévolu à des infrastructures d'utilité publique
12. Vote du budget 2013
13. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012

Point 3, Remplacer «Le Président » par «La Présidente». Aucune autre modification n'étant sollicitée, le procès-verbal est approuvé par 12 oui et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

Aucune communication à transmettre.



3. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Produits locaux

Dans l'esprit de la résolution votée le Conseil municipal du 19 mai 2011 encourageant la mise en valeur des produits agricoles de proximité, l'Exécutif a trouvé dommage qu'il y ait des vignes sur le territoire communal mais qu'aucun vin n'en porte la dénomination.

Aussi, la Mairie a contacté un viticulteur actif sur ce périmètre et après deux séances de dégustation et de choix d'assemblages, une création a abouti à un vin dénommé « Coteau de Cornière – Commune de Puplinge » composé majoritairement de Gamay provenant des vignes situées à Cornière et de Pinot noir provenant de vignes situées dans les environs. Après la séance, l'assemblée est invitée à le déguster.

Cette année, les petits cadeaux et étrennes de la commune seront donc composés de vins provenant en majorité de vignes puplingeaises. Ce vin sera proposé lors des manifestations officielles de la commune. Le solde des 1000 bouteilles produites sera commercialisé directement et la Mairie appellera tous les commerçants à vendre ce produit tout en leur rappelant bien entendu la résolution du Conseil municipal.

TPG

Monsieur Marti revient sur les problèmes évoqués découlant du projet d'horaire 2013 des TPG.

Après être intervenu auprès de la direction des TPG et de l'Etat, des erreurs ont été reconnues et des corrections seront apportées.

Il rencontrera une nouvelle fois la DGM et les TPG à ce sujet, mais également en ce qui concerne les soucis de sécurité routière de la commune, à savoir le dépassement des bus à l'arrêt «Puplinge-Mairie», la vitesse excessive et la sécurité des piétons sur la partie nord de la rue de Graman.

4. Communications des Présidents de Commissions

Commission de l'animation

Madame Chiriatti annonce que dimanche 18 novembre 2012 aura lieu le tournoi de Jass dès 14 heures à la salle communale.

Commission des travaux

Monsieur Madarasz donne une brève explication sur les 2 dossiers en charge de la commission dont un pour le réaménagement de la place communale et l'amélioration de l'accès à l'école en déplaçant le parking et le deuxième pour la création d'une crèche. Ces sujets seront évoqués plus précisément aux points 7 et 8.

5. Nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour l'année 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2013, les personnes suivantes pour le local de vote de Puplinge :

Président	M. Thomas HUNZIKER
Suppléant du Président	M. Diégo VIGNUDA
Vice-Président	M. Eric FILLET
Suppléante du Vice-Président	Mme Claudine CHIRIATTI

6. Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire pour compenser la baisse du taux technique de la CAP

Monsieur Nussbaum apporte une information supplémentaire quant à ce point, notamment en expliquant que depuis la dernière séance du Conseil municipal, l'ACG s'est réunie et a préavisé favorablement les projets de statuts de la CAP et de son plan de prévoyance. Une conférence de presse entre l'ACG et la Ville de Genève a eu lieu afin de présenter ces nouveaux statuts. Ce qui est à l'ordre du jour n'est pas de se prononcer sur ce projet, mais le vote d'un crédit budgétaire permettant de provisionner la somme de CHF 266'048.--. En votant cette résolution, même si le Conseil municipal décidait de prendre une autre direction quant à sa caisse de retraite, il aurait tout de même provisionné cette somme. Monsieur Mahrer demande si le taux technique pourrait augmenter. Monsieur Nussbaum répond qu'actuellement les taux sont très bas et la probabilité que le taux technique soit relevé est très faible.

Monsieur Nicole demande si ce projet ne pourrait-il pas être remis en question par un référendum. Monsieur Nussbaum répond que potentiellement oui, chaque décision est sujette à référendum. La probabilité que cela discute beaucoup au Conseil municipal la Ville de Genève est très forte, il est tout à fait possible qu'à l'issue de celui-ci, un référendum soit lancé. Monsieur Nicole se demande si ce montant n'est pas provisoire. Oui effectivement selon Monsieur Nussbaum, puisque le vote de ce soir ne préjuge pas de la suite du dossier, ni d'une dépense mais permet véritablement de provisionner.

Vu la proposition du Maire relative à l'approbation du crédit budgétaire supplémentaire « Provision CAP » 2012 et les moyens de le couvrir,

vu la baisse du taux technique de la caisse de retraite des collaborateurs de la Mairie de Puplinge,

vu le rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2012 pour un montant maximal de 266'048.- CHF, représentant le montant à couvrir par la commune de Puplinge suite à la baisse du taux technique de la CAP.
2. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n°05.304
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, de limiter donc le montant de ce crédit budgétaire supplémentaire à l'excédent de revenu 2012.

7. Vote d'un crédit d'investissement pour la modification des arrêts de bus Puplinge-Mairie et de l'accès au groupe scolaire

Monsieur Madarasz prend la parole et explique que la commission des travaux a étudié ce projet et explique à l'assemblée l'aménagement envisagé au centre du village et notamment le déplacement du parking donnant accès à l'école, ce pour garantir une meilleure sécurité des piétons et donner un accès direct à l'école et à la crèche, à pied. Il s'agit d'une première étape pour la rue et d'une deuxième étape qui suivra la construction de la crèche, tout ne sera pas fait en même temps. Il ajoute que ce crédit d'investissement a été préavisé favorablement par la commission des travaux.

Madame Distasi demande si les habitants de l'immeuble pourront retrouver leur place de parking dans le nouvel emplacement. Monsieur Marti répond que oui. Le but de ce projet est de scinder les flux entre l'accès au parking et les accès piétons, ce qui n'est pas le cas actuellement. Monsieur Madarasz évoque également le projet de rétrécissement de la rue de Frémis par le marquage de quelques places de parking.

Monsieur Brulhart demande si les emplacements 30 minutes sont déjà prévus pour la pose et dépose des enfants de la crèche. Effectivement, ce sera le cas répond Monsieur le Maire.

Madame Distasi demande si ce serait possible de modifier les places situées en face de la poste pour faire passer le trottoir devant et ce de manière à ce que les enfants puissent passer en toute sécurité. Monsieur le Maire répond qu'effectivement une modification pourrait être étudiée et souligne la pertinence de la remarque.

Plus personne n'ayant de question, il est passé au vote.

Vu le résultat de l'étude circulation menée en 2010 et la mise en œuvre échelonnée de ses recommandations,

vu l'importance de pouvoir garantir la sécurité des piétons et principalement celle des enfants sur le chemin de l'école,

vu les discussions en commission de l'aménagement,

vu les discussions en commission des travaux et le préavis de cette dernière du 13 novembre 2012, conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix pour et 1 contre :

1. de modifier le tronçon de la rue de Graman compris entre la route de Presinge et la rue de Frémis,
2. de déplacer l'accès au groupe scolaire afin de supprimer le croisement des piétons avec les véhicules se rendant au parking,
3. d'ouvrir au Maire un crédit d'investissement de 1'000'000 CHF, à cet effet,
4. de comptabiliser la dépense prévue au point 3 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir cette somme, au moyen de 30 annuités, dès l'année suivant l'obtention du permis de construire, par le compte de fonctionnement 6224.331.00,
6. d'autoriser Monsieur le Maire à constituer toutes servitudes et à réaliser toutes rectifications de limites de propriété liées à cette construction.

8. Vote d'un crédit d'investissement pour la construction d'une crèche

Monsieur Madarasz donne quelques explications sur ce projet qui a été étudié en commission Aînés-Petite enfance et en commission des travaux tout en spécifiant que ces deux commissions ont préavisé favorablement ce crédit d'investissement. Le lieu d'accueil actuel pour la petite enfance à Puplinge est vétuste et n'est plus aux normes. Les pavillons actuels seront détruits, après la création de la prochaine crèche, et pourrait être remplacés par des jeux urbains avec un accès depuis l'école. Monsieur Bischoffberger demande si la toiture plate a été valorisée. Monsieur Madarasz répond que oui, par des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sur la première partie du toit et la seconde partie sera végétalisée incluant un coin jeu, sécurisé pour les enfants.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il est passé au vote.

Vu la forte demande de la population pour des lieux d'accueil pour la petite enfance,

vu l'étude menée par Amalthée et le bureau Lombardi en vue de la création d'un espace de vie infantine répondant à ces demandes,

vu les discussions en commission Petite enfance – Aînés,

vu les discussions et le préavis de la commission des Travaux du 13 novembre 2012, conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de

1. De réaliser la création d'un espace de vie infantine à Puplinge,
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 4'300'000.- CHF, à cet effet,
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif,

4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'étude au moyen de 30 annuités, dès l'année suivant l'obtention de l'autorisation de construire, par le compte de fonctionnement 5404.331.00,
5. D'autoriser Monsieur le Maire à constituer toutes servitudes liées à cette construction.

9. Résolution pour lancer la procédure de déclassement sur les périmètres «les Brolliets», «Grange Bouvier» et «La Gouille»

Ce sujet de même que les points 10 et 11 seront traités lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Toutefois, Monsieur le Maire prend la parole afin de donner quelques explications sur le développement Nord du village.

Il présente officiellement ce soir les propositions de l'exécutif en lien avec l'aménagement de plusieurs secteurs situés de part et d'autre de la route des Brolliets comme prévu par le plan directeur communal de Puplinge. Ces propositions font suite à une séance de commission élargie tenue ce printemps, ainsi qu'à diverses discussions tant au conseil municipal qu'au sein de diverses commissions. Certains éléments ont également été présentés à Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'urbanisme lors d'une séance tenue conjointement avec Monsieur Le Comte, Maire de Presinge.

Plusieurs éléments composent ce dossier qui sera dès le 16 novembre 2012 sur CMnet :

- le plan (en attente d'un plan à établir par un géomètre),
- l'exposé complet des motifs,
- un projet de résolution sollicitant les déclassements des périmètres,
- deux projets de délibération concernant des crédits pour l'achat à terme des terrains l'une pour ceux dévolus au logement, l'autre pour les terrains d'utilité publique.

Aussi succinctement que possible, il est rappelé que le secteur des Brolliets permet le développement de 100 logements environ et ce en zone 4b de développement. Ce périmètre intéresse notre fondation pour le logement pour y réaliser elle-même les immeubles. La commune est déjà propriétaire d'environ un tiers de la surface.

A l'occasion d'un tel développement la commune doit se préoccuper des infrastructures collectives à mettre en place ou à adapter et se doit de solliciter des déclassements et de réserver les terrains étant entendu que la réalisation desdits équipements fera l'objet d'études ultérieures et de délibérations ad hoc.

Le terrain de la Moutonnerie ainsi que quelques parcelles situées au nord, entre la nouvelle et l'ancienne route de Jussy pourraient passer du statut de zone agricole à zone d'utilité publique, pour une réserve à terme.

Les parcelles du secteur « la Gouille » du plan directeur y figurent pour devenir une zone d'utilité publique et leur position ainsi que leurs tailles permettraient d'y réaliser aussi bien une salle polyvalente destinée à une commune de 3'000 habitants, qu'un parking souterrain, d'y déplacer les activités de la voirie qui sont actuellement à un endroit totalement inapproprié et de garder suffisamment d'espace de verdure pour y tenir des manifestations en plein air.

Par ailleurs et en synergie, il serait souhaitable qu'une surface non prévue par le plan directeur communal devienne une zone sportive à vocation intercommunale. En effet il convient à terme de déplacer les terrains de football qui sont actuellement au cœur du village et occasionnent des problèmes divers. L'espace ainsi libéré resterait dévolu à une réserve si un jour l'école de notre village devrait être agrandie. Le positionnement de cette infrastructure à cet endroit semble tout à fait approprié car facile d'accès tout en étant situé en limite nord du village et non pas excentré.

A la lecture de l'exposé des motifs, l'assemblée constatera que la résolution qui est proposée a été élaborée en partie avec la commune de Presinge.

Le département de l'Urbanisme va probablement étudier une extension de ces déclassements pour y inclure aussi le déclassement d'une surface agricole qui deviendrait enclavée et dont le déclassement est prévu par le projet de plan directeur cantonal. De l'avis de l'exécutif une entrée en matière

pourrait être possible, mais en veillant en particulier à ce que son développement ne soit étudié que lorsque l'on aura la certitude que nos infrastructures scolaires seront suffisantes.

Un accord du Conseil municipal sur ces projets permettra d'exprimer clairement la volonté de la commune d'être moteur du développement d'un quartier de qualité tout en assumant ses responsabilités.

Des entretiens ont aussi déjà eu lieu avec quasiment tous les propriétaires concernés par les acquisitions. Monsieur le Maire précise également que la commune dispose des liquidités suffisantes pour faire ces acquisitions de terrains, ceci même en tenant compte des autres projets déjà adoptés par le Conseil municipal.

Ces propositions ont d'ores et déjà été remises à la commission d'aménagement qui les étudiera et qui a fixé sa prochaine séance le 21 janvier 2013, et ce en vue d'en faire rapport lors de la première séance de 2013. D'ici là, chaque Conseiller municipal est invité à poser des questions et faire des propositions ou remarques.

Monsieur Bischoffberger demande s'il y a déjà des contacts concernant la zone sportive intercommunale. Monsieur Marti répond qu'une séance a déjà eu lieu en matière d'intercommunalité, notamment les communes de Presinge et Jussy sont intéressées. Presinge pourrait déplacer le poney-club afin de libérer une zone constructible. La création en commun de ce genre d'infrastructure est plus intéressante notamment en matière de financement et de subventionnement.

Monsieur Mahrer ajoute que cela est bienvenu et cela doit s'inscrire dans un discours que la commune prend les devants quant à une demande du canton en matière de logement. On constate que Champ-Dollon nous « tombe sur la tête » et il est important de prendre les devants.

Monsieur Nussbaum intervient en ajoutant que vu les intentions de certains voulant développer le sud du village il est plutôt judicieux de développer le nord du village.

Monsieur Bischoffberger demande si d'autres contacts peuvent être envisagés quant aux autres infrastructures notamment la voirie, les pompiers et la salle communale. Monsieur Marti répond que la priorité est donnée à l'intercommunalité et notamment pour la voirie et la compagnie des sapeurs-pompiers. L'accès à cet endroit est idéal car les usagers ne traverseront pas le village et pourront accéder directement par la route de Jussy par les transports publics ou avec leur véhicule.

10. Délibération pour l'acquisition des terrains du périmètre « Les Brolliets » dévolus à de l'habitation

Sujet reporté au prochain Conseil municipal.

11. Délibération pour l'acquisition des terrains des périmètres «La Gouille» et «Grange Bouvier » dévolu à des infrastructures d'utilité publique

Sujet reporté au prochain Conseil municipal.

12. Vote du budget 2013

Monsieur Mahrer a exprimé une question par écrit notamment une demande de la part de la commission de Solidarité à l'Exécutif ; ne pas donner le message d'une baisse du budget de la commission et le budget étant augmenté, le pourcentage devrait être adapté et par conséquent la somme de CHF 5'000.-- pourrait être octroyée à la commission. Montant inférieur à la marge de sécurité que l'on met dans n'importe quel projet au sein de la commune. Il souhaite que le pourcentage reste à 1%.

Monsieur Hunziker signale que le budget démontre un positif de CHF 800.-- et non pas de CHF 5'000.-- et demande à Monsieur Mahrer dans quelle rubrique il souhaite couper pour obtenir cette somme. Monsieur Mahrer souhaite que l'on supprime la somme prévue pour les « Vélib » puisque chacun sait que ce projet n'aura pas lieu.

Monsieur Hunziker informe qu'un négatif sur le budget n'est pas possible sans quoi il faut établir un plan financier qui démontre un rétablissement à l'équilibre dans les 4 ans.

Monsieur Nussbaum ajoute qu'aucune loi ne stipule qu'il faille octroyer 1% sur le budget au tiers monde. Ce taux est déjà au-dessus de la moyenne cantonale et Puplinge est l'une des communes qui a la plus faible capacité financière du canton. Le budget de la commune de Puplinge est appelé à évoluer mais reste réservé la péréquation intercommunale et ce message de solidité va continuer mais la marge de manœuvre pour le budget 2013 est très réduite. On ne peut pas réduire sur des projets importants de la commune, comme l'école et le social. Monsieur Mahrer trouve que le message que la commune a atteint le 1% est une fierté et ce message de générosité est global. Il existe une marge de réserve sur certains postes/rubriques du budget.

A l'époque, les réserves pour imprévus, selon Monsieur Nussbaum avaient été réduites et ensuite il a fallu voter des dépassements de crédit. On ne peut donc pas prendre sur cette rubrique.

Monsieur Hunziker ajoute qu'il comprend le point de vue de Monsieur Mahrer étant donné qu'il est vice-Président de la commission solidarité. Toutefois, un énorme travail a été établi par la commission des finances, l'Exécutif communal et Monsieur Arter afin d'un présenter un budget équilibré.

Madame la Présidente propose que le Conseil municipal se prononce sur la possibilité de révision des comptes afin de voir dans quelle rubrique une économie pourrait être faite dans le but d'octroyer la somme demandée par le Président de la commission des finances, soit CHF 5'000.-- .

Le Conseil municipal décide à 6 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions, de ne pas entrer en matière quant à la proposition de Monsieur Mahrer.

Madame la Présidente passe ensuite au vote de la taxe professionnelle et du budget 2013 ;

Taxe professionnelle :

vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention,

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à CHF 30.--.

Budget 2013 :

vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 5'450'297 CHF aux charges et de 5'451'097 CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 800 CHF,

attendu que l'autofinancement s'élève à 468'160 CHF, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 467'360 CHF et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 800 CHF,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 46 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 8'550'000 CHF aux dépenses et de 1'206'000 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 7'344'000 CHF,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 468'160 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 6'875'845 CHF,

vu le rapport de la commission des finances du 18 octobre 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

et sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de 5'450'297 CHF aux charges et de 5'451'097 CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 800 CHF,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 46 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 centimes.

13. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle ou question.

La Présidente déclare la séance close. Il est 22 heures.

La Présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le Vice-président :

Didier NICOLE

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 17 décembre 2012